DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

Arrondissement d'ANNECY

Canton de FAVERGES

MAIRIE
DE
SERRAVAL

ARRETE DU MAIRE
ARR_1132026

Le Maire de SERRAVAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2212-1 à L2213-6-1 ;
Vu le Code de la Route, notamment les articles R411-8, R417-1, R417-4 et R417-10 ;
Vu le Code Pénal ;
Vu le décret n°60-226 du 29 février 1960 relatif au dispositif de contrôle de la durée de stationnement dans les agglomérations et les textes pris pour son application ;

Vu la demande reçue en Mairie le 02 novembre 2026 de la part de Monsieur Jean-Louis RICHARME concernant des travaux d'élagage qui seront réalisés sur sa propriété par l'entreprise REY Elagage de Faverges-Seythenex le vendredi 13 novembre 2026 entre 8h et 12h ;

Considérant qu'en raison de ces travaux il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules appelés à emprunter la Route du Bouchet-Mont-Charvin, particulièrement au niveau du numéro 1819 de cette voie communale et ce, le vendredi 13 novembre 2026 de 8h à 12h ;

ARRETE :

Article 1 : La circulation s'effectuera de manière alternée le vendredi 13 novembre 2026 de 8h à 12h à hauteur du numéro 1819 de la Route du Bouchet-Mont-Charvin ;

Article 2 : Le stationnement de tout véhicule sera interdit à hauteur du numéro 1819 de la Route du Bouchet-Mont-Charvin, excepté pour le véhicule de l'entreprise REY Elagage de Faverges-Seythenex en charge de ces travaux d'élagage ;

Article 3 : Monsieur RICHARME Jean-Louis est autorisé, sous couvert d'une signalétique adaptée, à garantier une circulation de manière alternée le vendredi 13 novembre 2026 de 8h à 12h ;

Article 4 : Copie de cet arrêté sera adressée à :
- Monsieur l'Adjudant, commandant la Brigade de Gendarmerie de Thônes ;
- Service Départemental d'Incendie et Secours de Thônes ;
- Monsieur le responsable du CERD de Thônes ;
- Monsieur RICHARME Jean-Louis, l'administré demandeur du présent arrêté.

Et affiché aux endroits habituels de la Commune.

Fait à Serraval, le lundi 02 novembre 2026.
Le Maire,
Monsieur Pascal CHEVALLEREAU.

MAIRIE de SERRAVAL ★ 74230 (Hte-Savoie) ★

Arrêté certifié exécutoire compte tenu :
- *De sa publication le :* 02/11/2026

Le Maire, Pascal CHEVALLEREAU.

MAIRIE de SERRAVAL ★ 74230 (Hte-Savoie) ★

74230 SERRAVAL • ☎ 04 50 27 50 09 • Fax 04 50 27 54 21
Courriel : mairie@serraval.fr • Site internet : www.serraval.fr